



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte-Rendu CGT du CSA de la DIR Ouest du 9 novembre 2023

Point 1 : Ouverture de la séance, appel et vérification du quorum :

La CGT lit une déclaration (transmise par mail le 9/11).

Point 2 : Validation du procès-verbal du 05/10/2023 :

Procès-verbal non disponible, reporté au prochain CSA.

Point 3 : Loi 3 DS – Transfert RN 162 – études d'impact, éléments complémentaires :

Suite à la loi 3DS et au transfert de réseaux et personnels en Mayenne, l'Administration nous présente l'étude d'impact au niveau de la DIR Ouest, avec des changements d'organisation, y compris pour les autres services.

Le document présenté au dernier CSA n'ayant pas eu de majorité favorable, le document est représenté au vote, avec quelques aménagements.

Comme indiqué lors du dernier CSA, au-delà des incidences pour les agents directement concernés, la CGT ne comprend pas la volonté de vouloir détacher le CEI de Pleslin-Trigavou du CIGT Triskell pour le rattacher au CIGT de Rennes.

L'Administration doit réétudier cette position (pour la 2nde fois).

La CGT rappelle qu'elle est opposée à la Loi 3 DS et ses incidences sur les agents, leur famille et les usagers, et demande son abrogation, de ce fait elle votera contre l'étude d'impact, conséquences de la Loi 3 DS.

VOTE : CONTRE : 6 CGT, 2 FO

ABSTENTION : 2 CFDT

Point 4 : Loi 3 DS – Transfert RN 162 – suivi du processus :

L'Administration nous informe avoir rencontré les personnels dernièrement le 8 novembre, elle nous indique que la note de cadrage est arrivée de la DRH tardivement.

Entre 2 à 5 agents postuleraient au Conseil Départemental 53.

Au 1^{er} janvier 2024, les routes seront transférées au département, les personnels au 1^{er} avril 2024.

La CGT demande à avoir une attention particulière pour les agents souhaitant muter, et de les accueillir sur leur choix, y compris en sur effectif.

Point 5 : Calendrier des instances :

L'Administration nous présente le calendrier prévisionnel du Comité Social d'Administration (CSA) et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), avec 4 CSA et 4 FSSCT pour l'année 2024.

VOTE : POUR : 6 CGT, 2 FO, 2 CFDT

Point 6 : Choix des JRTT collectifs 2024 :

L'Administration sollicite l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) sur les Jours RTT (JRTT) collectifs pour 2024 qui concernent toutes les entités, à l'exception des CEI et CIGT.

Elle propose deux dates : le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août.

FO et la CGT demande à ce que ces deux jours puissent être pris sur des heures écrêtées pour les agents qui en ont.

La CGT réitère sa position : bien que ce soit une possibilité du règlement intérieur, chaque agent doit être libre de choisir ses jours de congés et RTT.

VOTE : ABSTENTION : 6 CGT, 2 FO, 2 CFDT

Point 7 : Main Courante Embarquée – Présentation de la note de gestion :

L'Administration nous présente la note de gestion de la Main Courante Embarquée (MCE) cette note a pour objet de préciser les conditions et règles d'utilisation de la Main Courante Embarquée.

L'utilisation de la MCE est encadrée par une déclaration de conformité au RGPD auprès de la CNIL.

La note de gestion est avant tout un code de bonne utilisation de la MCE, elle sera présentée lors des formations.

La note précise également que l'application embarquée est un outil d'exploitation qui n'a pas vocation à être utilisé pour le suivi, la comptabilisation du temps de travail, ce n'est pas un suivi RH ni un outil de suivi d'activité.

L'administrateur n'a pas à communiquer des données de géolocalisation, uniquement sur sollicitation écrite de la Mission Juridique et/ou de la Direction.

La CGT demandait ce cadre pour l'ensemble des utilisateurs mais également pour la chaîne hiérarchique, tout comme le fait de respecter les recommandations de la CNIL.

Point 8 : déploiement « Réseau Radio du Futur » :

L'Administration nous informe que le Réseau Radio du Futur (RRF) est en cours de mise en œuvre pour l'ensemble des services de sécurité et de secours par l'Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS). Ce

nouveau réseau numérique a pour objectif de fournir un moyen de communication à haut niveau de service pour les besoins des missions concourant aux secours et à la sécurité.

Cette nouvelle solution vise donc pour les DIR à remplacer à terme le dispositif de radiocommunication analogique et les autres systèmes de communication utilisés.

Le déploiement se fera sur les années 2024-2025-2026, ce dispositif remplacerait également le téléphone.

Pour la CGT, l'importance est de pouvoir communiquer à plusieurs, lors d'intervention, de balisage, comme c'était le cas avec les radios et d'avoir des moyens de communication fiable et autorisé dans le cadre du code de la route.

3 scénarios sont possibles : 1 terminal par véhicule, 1 terminal par usage (patrouille, astreinte...), 1 terminal par agent. Si le scénario d'un terminal par agent était retenu, la CGT a demandé à ce que le droit à la déconnexion soit respecté.

Point 9 : Pré-cadrage effectifs 2024 :

Nous n'avons pas eu de document pour ce point de l'ordre du jour.

L'Administration nous annonce une cible d'Effectif Temps Plein (ETP) en 2023 de 779,4 agents, 783,8 pour 2024 en pré-cadrage, sachant qu'en 2021 la cible était de 785,9 et 917,9 en 2011

Nous n'avons pas de baisses depuis l'année passée, il y en aura en 2025 liés entre autres à la loi 3 DS.

La CGT réitère sa demande de conserver l'ensemble de nos missions de service public avec le recrutement d'emplois statutaires à la hauteur des besoins pour une réelle qualité de notre travail, sans perte de compétences, pour un service public au service de l'utilisateur.

Point 10 : Relevé de décision du CSA du 5/ 10/2023 :

L'Administration nous présente le relevé de décisions avec les suites à donner.

Les élu·e·s CGT
au Comité Social d'Administration
de la DIR Ouest